



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE
DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE
N°2021/018/DSG/PS**

1^{er} Avril 2021

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU CLIENT	3
II.	MISSION	3
III.	DEBUT DE LA PRESTATION	3
IV.	DESIGNATION ET DESCRIPTION DES LOCAUX.....	4
V.	DEFINITION DES BESOINS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VI.	FONCTIONS ET COMPETENCES REQUISES.....	4
VII.	AIDE AU GARDIENNAGE.....	6
VIII.	CADRE DES REPONSES A L'APPEL D'OFFRE.....	6
IX.	CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....	8
X.	OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE.....	8
XI.	OBLIGATIONS DE RESULTAT.....	9
XII.	DISPOSITIONS GENERALES.....	9
XIII.	PRESTATIONS SUR DEVIS.....	9

I. PRESENTATION DU CLIENT

L'Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui forme des ingénieurs-entrepreneurs spécialisés dans les domaines de l'Eau et l'Assainissement, de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Electricité, du Génie Civil, des Mines et des Sciences managériales.

L'Institut offre des formations de niveau Licence/Bachelor, Master, Doctorat et accueille aujourd'hui sur ses sites de Ouagadougou et de Kamboinsé près de 2000 étudiants d'une trentaine de nationalités.

L'Institut s'étend sur une surface globale d'environ 110 hectares et emploie plusieurs centaines de personnes de 25 nationalités différentes. L'envergure internationale de 2iE, ses activités pédagogiques, opérationnelles et techniques nécessitent que ses sites soient sécurisés 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Certaines spécificités attachées à la nature même du milieu international et opérationnel devront être prises en compte par les soumissionnaires :

- Population et culture d'entreprise internationale (plus de 25 nationalités représentées) ;
- Réception de nombreux visiteurs (dont des VIP) et organisation de réunions et de manifestations diverses ;

L'Institut 2iE est représenté par son Directeur Général, Pr El Hadji Bamba DIAW.

II. MISSION

L'Institut 2iE délèguera à l'entreprise retenue la responsabilité de surveiller et de faire respecter les règles de sécurité en vigueur de ses locaux et dépendances.

2iE s'attend à recevoir des services de haute qualité, et pour ce faire, le Soumissionnaire s'emploiera à exécuter les services requis conformément aux règles de l'art et aux normes et techniques les plus élevées en vigueur.

Le Contrat consistera à mettre à la disposition, sur instructions de 2iE, un nombre approprié d'agents spécialisés, d'équipements et de matériel nécessaires afin d'assurer les prestations de surveillance, de gardiennage, et d'intervention pour l'ensemble du patrimoine de 2iE (locaux et biens) et de veiller à la sécurité du personnel et du contrôle des visites de 2iE à l'entrée, à la sortie et aux abords immédiats des sites concernés et ce conformément aux termes ci-après et aux instructions et consignes du chef de sécurité de 2iE (ci-après dénommé « chef de sécurité »).

La société retenue devra s'assurer que les agents mis à la disposition de 2iE dans le cadre de ces prestations sont équipés d'adéquats outils de travail conformément aux termes ci-après, se conforment aux instructions et consignes du chef de la sécurité de 2iE et sont capables d'exécuter les interventions requises en cas de besoin.

III. DEBUT DE LA PRESTATION

Le début de la prestation est prévu pour la première semaine du mois de juin 2021.

IV. DESIGNATION ET DESCRIPTION DES SITES

L'Institut 2iE dont le siège se trouve à Ouagadougou - BURKINA FASO, 1 Rue de la Science, regroupe deux campus distants d'environ 15 kilomètres :

- Site de **Ouagadougou** (6 ha)
- Site de **Kamboinsé** (110 ha)

En dehors des bureaux de l'administration, on trouve sur les sites :

Infrastructures pédagogiques et de recherche : 48 000 m² dont :

- 45 salles de cours ;
- 4 amphithéâtres de grande capacité ;
- 6 salles informatiques ;
- 01 salle de conférence ;
- 2 salles de visioconférences ;
- 11 laboratoires de recherches et pédagogiques ;
- Plusieurs plateformes de recherche (eaux usées, solaire, agriculture, etc...)
- Une dizaine de mini villas à l'intérieur des sites
- Une villa du Directeur General de 2iE à l'extérieur des sites

Surface vie étudiante (campus) : 22 000 m² dont :

- 11 infrastructures sportives et culturelles (avec piscine...) ;
- 1537 chambres avec une capacité totale de 1722 étudiants.

Parcs automobiles et motocyclettes

- Bus de transport du personnel et des étudiants ;
- Véhicules particuliers composés de 4 X 4 et de voitures légères
- Véhicules du personnel et des étudiants
- Motocyclettes du personnel et des étudiants

V. DEFINITION DES BESOINS

L'Institut 2iE souhaite sécuriser ses sites 24 heures sur 24, 365 jours par an. Afin de pouvoir établir une proposition, les soumissionnaires seront **conviés à une visite des différents sites le 14 avril 2021 à partir de 09H GMT. La visite débutera par le site de Ouagadougou et se terminera par celui de Kamboinsé.**

VI. FONCTIONS ET COMPETENCES REQUISES

Le Contrat consistera à mettre à disposition, sur instructions de 2iE, un nombre approprié d'agents de sécurité, d'équipements et de matériel nécessaires afin d'assurer les prestations de surveillance, de gardiennage, de prévention et de première intervention. Ces prestations seront délivrées pour l'ensemble du patrimoine de 2iE (personnes, locaux et biens). Celles-ci concerneront généralement :

- Les bureaux,
- Les infrastructures
- Les salles de cours
- Les logements des étudiants

- Les parcs d'automobiles et de motocyclettes

Plus particulièrement, les agents du Prestataire auront la responsabilité :

- D'assurer la sécurité du personnel et de contrôler les visites de 2iE à l'entrée, à la sortie et aux abords immédiats des sites concernés,
- De contrôler les accès pour le personnel de 2iE, les visiteurs et les étudiants
- Les agents auront la responsabilité de tenir à jour une main-courante portant mention des noms, prénoms, date et horaires d'entrée et de sortie des visiteurs,
- De fournir un service d'accueil au niveau des entrées visiteurs et prestataires de 2iE,
- De distribuer les badges d'accès visiteurs en échange de pièces d'identité,
- De procéder à l'inspection de tous les bagages et sacs des visiteurs, du personnel de 2iE et de tous les autres prestataires de 2iE que ce soit physique ou par l'intermédiaire des moyens techniques mis en place par 2iE (scanner et portique de détection),
- D'effectuer une inspection des visiteurs et prestataires par l'intermédiaire des moyens techniques mis en place par 2iE (portique de détection des masses métalliques) ou proposés par le prestataire (détecteurs manuels ou portiques temporaires),
- D'exploiter le système de surveillance et le système de contrôle d'accès installés dans les locaux de 2iE, par moyen de surveillance à partir du poste de Contrôle Sécurité de 2iE,
- D'intervenir au déclenchement des alarmes des systèmes et de détection de mouvement du système de surveillance,
- D'assister en besoin sécuritaire tout personnel de 2iE qui en fait la demande, sous contrôle du service de Sécurité de 2iE,
- D'apporter une aide éventuelle aux forces de sécurité du pays sous contrôle du service de Sécurité de 2iE pour préserver les biens de 2iE et son personnel,
- De procéder à l'évacuation des personnels et public bloqués éventuellement sur les sites
- De tenir à jour les documents de suivi des activités et incidents,
- D'appliquer les consignes particulières inhérentes conformément aux instructions données par le Chef de la Sécurité de 2iE,
- En cas d'incident, d'appliquer les procédures en vigueur.
- Contrôler les accès de jour et de nuit,
- Equiper chaque agent d'une radio portative, d'une lampe-torche individuelle, d'un bâton de défense et d'un sifflet,
- Être capable d'assurer les premières interventions (utilisation convenable d'extincteurs ou autres moyens d'extinction, liaisons avec les services compétents des lieux) en cas de feu ou d'inondation ; et prendre contact avec la Brigade National des Sapeurs-Pompiers.

Le prestataire s'assurera que les prestations de ses agents dans le cadre de ce contrat sont exécutées conformément aux termes de ce contrat, aux instructions et consignes du chef de sécurité de 2iE.

Les compétences et qualités des agents de sécurité requises sont :

- La possession d'un casier judiciaire vierge,
- L'aptitude médicale au travail dans des conditions pénibles (station debout prolongée, conditions climatiques) délivrée par un médecin
- L'usage de la langue française lue, parlée, écrite,
- Être âgé d'au moins de 22 ans et au plus de 45 ans
- Amabilité et politesse, attitude positive, rapidité, efficacité, endurance, robustesse, discernement. Ces qualités incontournables devront être respectées au quotidien par les personnels chargés de la sécurité.

Les vigiles doivent disposer d'une formation leur permettant :

- De résoudre seul des problèmes ponctuels simples liés aux visiteurs, aux bâtiments ou à l'environnement ;
- L'usage des outils de contrôle de sécurité (reports d'alarme) ;
- De savoir rendre compte oralement ou par écrit de faits ou incidents survenus ;
- De gérer son stress et celui des autres ;
- De maîtriser un individu récalcitrant ou menaçant sans recours à la violence illégitime à mains nues ou avec un moyen spécial mis en place par la sécurité à défaut de tout autre moyen personnel ou de circonstance ;
- D'être capable de remettre l'individu ainsi maîtrisé aux forces de police ou de Gendarmerie en leur fournissant tout élément de nature à conduire l'enquête ;
- De suivre une formation de première intervention sanctionnée par un Brevet National de Secourisme,

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité des services rendus, 2iE se réserve le droit de faire suivre des formations complémentaires aux membres de ce personnel dédié. Ces formations se feront d'un commun accord avec la direction de la société de gardiennage qui participera alors aux frais de formation pour une somme forfaitaire définie d'un commun accord.

VII. AIDE AU GARDIENNAGE

En liaison avec le responsable de la sécurité de l'Institut 2iE, le prestataire devra mettre en place un système de "rondiers" avec traçage des incidents.

- L'encadrement des entreprises soumissionnaires prévoira, sans surcoût, au moins un contrôle par nuit et en plus, un ou deux contrôles en journée les samedis, dimanches et jours fériés,
- Le prestataire fournira aux gardiens un uniforme de travail identique en concertation avec l'Institut 2iE et prévoira son renouvellement périodique en fonction des saisons et du degré d'usage.

Cet uniforme devra être complété par les accessoires suivants qui devront être à l'usage de chacun des vigiles :

- Casquette uniforme pour le jour et bonnet pour la nuit ;
- Chaussures type « rangers » ou « intervention » en veillant à respecter la pointure des personnels ;
- Ceinturon en cordura ;
- Lampe électrique à Led pour la nuit ;
- Sifflet à roulette + cordon ;
- Vêtement chaud et de pluie floqués à l'effigie de la société ;
- Un moyen de défense de type Tonfa homologué et son dispositif de portage pour ceinturon ;

VIII. CADRE DES REPONSES A L'APPEL D'OFFRE

1. Les soumissionnaires établiront leur offre sur la base de 43 vigiles 24h/24 ainsi que le coût mensuel de facturation du vigile. Soit :
 - Site de Kamboinsé :
 - o 14 vigiles de jour
 - o 14 vigiles de nuit
 - Site de Ouagadougou (y compris Résidence 2iE à la Zone du bois) :
 - o 08 vigiles de jour
 - o 07 vigiles de nuit

2. Les soumissionnaires devront impérativement fournir en plus du devis quantitatif-estimatif conformément au cadre fourni, les éléments d'informations ci-après :

• Un dossier de référence de l'entreprise comprenant :

- La plaquette commerciale, les références clients sur les chantiers ou sites de taille similaire (avec nom des contacts et numéros de téléphone) ;
- Le numéro de registre du commerce ;
- Un programme détaillant les actions de formation suivies par les agents de la société.
- La liste du personnel
- La liste du matériel et des équipements mis a disposition

Les soumissionnaires préciseront par ailleurs, s'ils sont détenteurs :

- D'un label professionnel ;
- De l'habilitation "confidentiel défense" ;
- D'une norme ISO ou autre.

Ils devront également fournir les certificats d'assurance indiquant la nature des assurances et les montants couverts.

IX. CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2021. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction, pour une nouvelle période d'une (1) année et au maximum 2 fois.

2. Conditions de règlement

Les règlements de l'Institut 2iE interviendront à 30 jours fin de mois sur présentation d'une facture.

X. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

1. Le prestataire s'engage à assurer le gardiennage tel qu'il est défini dans le présent cahier des charges. Il s'engage à mettre en place les moyens nécessaires de façon à effectuer sa prestation dans des conditions de qualité irréprochable.

2. Le prestataire s'engage à respecter les textes de loi en vigueur sur les conditions de travail de nuit, la sous-traitance d'activités.

3. Le prestataire fournira au client la liste nominative du personnel d'encadrement qui est seul habilité à recevoir les instructions du client.

Pour des raisons de sécurité, le client doit toujours avoir la liste nominative à jour de l'ensemble du personnel présent. Cette liste sera fournie par le personnel d'encadrement mis en place et indiquera le planning du personnel de surveillance.

4. Le prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité le personnel nécessaire à l'exécution de la mission. Le prestataire fait siens les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée du travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres. Il fait son affaire personnelle des accidents de trajet qui pourraient survenir à ses employés du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des accidents de travail de leur fait propre.

5. En accord avec le responsable de la sécurité de 2iE, le Prestataire devra veiller au remplacement immédiat de son personnel en cas de maladie, vacances ou absence.

6. Le prestataire s'engage à ce que ses prestations soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que ses employés :

- Observent une discrétion absolue sur tout ce qui touche à l'entreprise du client, à son personnel ainsi qu'à ses visiteurs et étudiants ;
- Respectent la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Aient une formation sur les règles de la sécurité du travail.

7. Le prestataire s'engage à faire respecter par son personnel les consignes de l'Institut 2iE listées ci-dessous :

Interdiction formelle :

- D'utiliser un récepteur portatif ou fixe de réception radio autre que celui mis en place par le prestataire dans le cadre du service, il est de même interdit de porter des écouteurs sur les oreilles au risque d'être distrait de sa mission et de ne pas percevoir les appels ou communications de service ;
- De pénétrer dans les locaux en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues ;
- De provoquer du désordre d'une façon quelconque sur les lieux de travail ;
- De travailler sans la tenue déterminée d'un commun accord entre le Prestataire et l'Institut 2iE ;
- De manquer de respect au personnel de l'Institut 2iE, à ses Visiteurs ou aux étudiants ;

- De récupérer pour son compte ou celui de tiers tous matériels, documents ou papiers, même semblant avoir été laissés à l'abandon par l'Institut 2iE ;
- De pénétrer dans les locaux de l'Institut 2iE en dehors des heures de service.
- De ne pas porter leur uniforme dans l'enceinte de 2iE.
- De dépasser le poste à l'entrée sans porter leur uniforme

Le prestataire devra prendre, si l'une quelconque de ces interdictions n'était pas respectée, toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser ce non-respect.

Le prestataire s'engage à rembourser le montant total des vols ou des détériorations dus à une malveillance de son personnel, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance avec laquelle il aura conclu une police à cet effet.

8. Le prestataire s'engage à assurer une prestation complète même en cas de grève des transports ou autre,

9. En cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation, le prestataire sera soumis à des pénalités et le montant de la prestation non réalisée sera déduit de la facture mensuelle.

XI. OBLIGATIONS DE RESULTAT

La prise en charge des prestations définies dans le présent document constitue un contrat d'entreprise avec obligation de résultats et mise en œuvre de moyens minimaux.

Le soumissionnaire recherche de façon continue l'amélioration des méthodes pour assurer une qualité de service optimale tant au niveau des résultats sécuritaires qu'au niveau de la satisfaction des occupants.

Dès signature du contrat, un comité de suivi des prestations sera mis en place. Ce comité sera composé :

- Du Directeur Général de 2iE,
- Du Secrétaire Général de 2iE,
- Du Directeur des Services Généraux de 2iE
- Du chef du service technique et sécurité de 2iE
- Du Directeur de la société contractante
- Du Directeur Technique de la société contractante

Le comité se réunira chaque semestre pour faire le point sur la mise en œuvre du contrat, évaluer la qualité du service en fonction des critères d'évaluation prédéfinis et faire des recommandations pour une amélioration continue des prestations. Chaque réunion donnera lieu à un procès-verbal signé par les deux parties.

XII. DISPOSITIONS GENERALES

- Les deux parties seront liées par contrat auquel sera joint le présent cahier des charges visé par le client et le prestataire retenu.
- La signature du prestataire sur ce document induit sa parfaite connaissance des droits et obligations des deux parties et son acceptation de tous les paramètres de son engagement.

XIII. PRESTATIONS SUR DEVIS

Dans le cadre de ses activités, l'Institut 2iE pourra être amenée à solliciter les services ponctuels du prestataire retenu (sécurisation d'évènement, renforcement ponctuel du dispositif habituel, etc...), pour des missions/manifestations dans les locaux du client ou dans tout autre lieu désigné par le client.

XIV. CRITERES DE SELECTION

Le pouvoir adjudicateur classera les offres et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères ci-dessous :

N	Critère
1	Le soumissionnaire n'est ni en faillite, ni insolvable ni en voie de liquidation
2	Le soumissionnaire n'a pas été condamné pour une infraction pénale liée à l'exercice de son activité ou de sa profession au cours des dix (10) dernières années ?
3	Le soumissionnaire a-t-il été en activité au cours des [trois (3) dernières années] ?
4	Aucun contrat exécuté par le soumissionnaire n'a été résilié au cours des trois (03) dernières années, pour rendement insatisfaisant ou défaut.
5	Le soumissionnaire présente un chiffre d'affaires moyen minimum de 50 000 000 FCFA pour les trois dernières années
6	Le soumissionnaire a exécuté au cours des 5 dernières années au moins 2 marchés de complexité similaire
7	Le soumissionnaire dispose d'un chef de projet qui compte au moins trois (03) ans d'expérience dans l'exécution de contrats similaires.
8	Le soumissionnaire doit prendre part à la visite des sites organisée à cet effet.
9	Qualité du personnel fourni
10	Moyens mis à la disposition pour la mission

Le soumissionnaire doit fournir les pièces justificatives ou tout document utile.

XV. DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au plus tard le **mercredi 28 avril 2021 à 10 heures TU** à l'adresse suivante : Direction des Services Généraux de l'Institut 2iE, Service des achats et marchés, Rue de la Science, 01 BP 594 Ouagadougou, Burkina Faso.

Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de 3 (trois) copies + 1 clé USB contenant l'offre.

XVI. CADRE DE DEVIS

Les soumissionnaires présenteront leur offre financière conformément au cadre de devis quantitatif estimatif suivant.

N°	DESIGNATION	NOMBRE D'AGENTS	PRIX UNITAIRE MENSUEL EN FCFA	PRIX TOTAL MENSUEL EN FCFA
01	Couverture sécuritaire 12h/24 assurée par des vigiles non armés pour le gardiennage et la surveillance de jour sur les sites de kamboinsé y compris toutes sujétions	14		
02	Couverture sécuritaire 12h/24 assurée par des vigiles non armés pour le gardiennage et la surveillance de nuite sur le site de Ouagadougou y compris toutes sujétions	14		
03	Couverture sécuritaire 12h/24 assurée par des vigiles non armés pour le gardiennage et la surveillance de jour sur le site de Ouagadougou y compris toutes sujétions	8		
04	Couverture sécuritaire 12h/24 assurée par des vigiles non armés pour le gardiennage et la surveillance de nuite sur le site de Ouagadougou y compris toutes sujétions	7		
TOTAL MENSUEL HORS TAXES				
TVA (0%)				
TOTAL MENSUEL TOUTES TAXES COMPRISES - TTC				

Liste du personnel pour la prestation

N	Nom, Prénom	Age (ans)	Niveau d'étude	Expérience (an)	Rôle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

Liste du matériel mis à disposition pour la prestation

N	Désignation	Quantité	Utilité
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			